

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP.: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP.: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De Cahors à Libos.				De Libos à Cahors.				De Cahors à Montauban.				De Montauban à Cahors.			
De Cahors à Libos.	Omnibus	Poste	Omnibus	De Libos à Cahors.	Omnibus	Poste	Omnibus	De Cahors à Montauban.	Omnibus	Omnibus	Omnibus	De Montauban à Cahors.	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — Départ.	6 h 35	4 h 42	5 h 50	PARIS. — Départ.	8	9 h 50	7 h 30	CAHORS. — Départ.	4 h 40	10 h 35	5 h 20	TOULOUSE. — Départ.	5 h 25	10 h 35	4 h 50
Merouès.	6 49	4 19	6 6	Monsempron-Libos — Dép.	8 40	3 5	8 55	Sept-Ponts.	4 50	10 45	5 31	Montauban. — Départ.	7 25	10 h 35	4 50
Parnac.	7 1	1 32	6 19	Fumel.	8 48	3 15	9 3	Cieurac.	5 6	11 1	5 49	Founeuve.	7 40	10 49	5 10
Luzech.	7 9	1 40	6 28	Soturac-Touzac.	9 1	3 28	9 16	Labenque.	5 45	11 10	5 57	Albias.	7 51	10 58	5 23
Castelfranc.	7 22	4 55	6 44	Duravel.	9 10	3 38	9 26	Montpezat.	5 28	11 23	6 10	Réalville.	8 3	11 7	5 38
Puy-l'Évêque.	7 34	2 7	6 58	Pny-l'Évêque.	9 19	3 48	9 36	Borredon.	5 58	11 55	6 42	Caussade.	8 17	11 19	5 56
Duravel.	7 45	2 47	7 8	Castelfranc.	9 34	4 5	9 52	Caussade.	6 9	12 8	6 56	Borredon.	8 35	11 36	6 20
Soturac-Touzac.	7 55	2 27	7 18	Luzech.	9 47	4 19	10 6	Réalville.	6 19	12 22	7 8	Montpezat.	9 15	12 10	7 11
Fumel.	8 6	2 39	7 32	Parnac.	9 57	4 30	10 17	Albias.	6 27	12 33	7 18	Labenque.	9 41	12 28	7 41
Monsempron-Libos Ar.	8 12	2 45	7 40	Merouès.	10 9	4 43	10 29	Founeuve.	6 36	12 45	7 28	Cieurac.	9 53	12 38	7 54
PARIS. — Arrivée.	11 46	4 18	2 49	CAHORS. — Arrivée.	10 25	5 1	10 47	Montauban. — Arriv.	6 48	1 2	7 45	Sept-Ponts.	10 9	12 51	8 12
								TOULOUSE. — Arriv.	8 25	2 45	9 41	CAHORS. — Arrivée.	10 18	12 59	8 32

Cahors, le 10 Mai.

NOUVELLES POLITIQUES

On lit dans la France :

Le bruit a couru, samedi matin, que le président de la République avait été frappé d'une attaque d'apoplexie.

Nous sommes heureux de démentir cette nouvelle. M. Grévy a eu une légère indisposition, mais absolument passagère, puisque le président de la République a pu, faire sa promenade habituelle aux Champs-Élysées.

Le général Boulanger à Saint-Cyr. — M. le général Boulanger, ministre de la guerre, a fait, samedi, une visite à l'école de Saint-Cyr, pour la distribution des récompenses aux instructeurs, et a prononcé une allocution dont nous publions les passages suivants :

« Il convient, de ne pas perdre de vue que avec la réduction de la durée du service, réduction qu'impose sans discussion la stratégie moderne, le rôle de l'officier est, avant tout, un rôle d'instructeur. Avant de songer à la conduite des armées, il faut savoir dresser, façonner, éduquer le soldat; cet humble élément de force, si souvent incompris, qui devient un merveilleux, un puissant instrument de précision entre les mains expérimentées et au contact de chefs possédant les sentiments élevés.

» N'oubliez jamais, jeunes gens, que les armées ont un cœur comme elles ont une tête, que l'éducation du soldat doit être intimement liée à son instruction.

» ... Il me semble que c'est hier que j'ai quitté cette Ecole pour aller faire la guerre, courir le monde à la suite de ce cher drapeau tricolore, dans les plis duquel se cachent nos rêves d'avenir, ce drapeau que nous devons chérir d'autant plus qu'il a connu des jours de deuil, après tant de jours de gloire ! Mais ces jours de gloire, il les retrouvera, j'en ai plus que jamais la ferme conviction depuis que j'ai pu constater vos sentiments si élevés de patriotisme, depuis que j'ai pu lire dans vos yeux la noble devise qui doit guider tout officier vraiment digne du nom Français : *Tout pour la France !* »

Les ministres à Marseille.

On télégraphie de Marseille, que MM. Baïhaut, Granet et Peytral, sont arrivés, dimanche, dans cette ville. Ils ont été reçus à la gare par le préfet, le maire, le général de Colomb, etc.

A Notre compatriote M. le général de Colomb, qui lui présentait l'armée, M. Baïhaut a dit : « Je vous remercie, général, de vos souhaits de bienvenue. Pour assurer la paix, il faut surtout que le pays soit fort et prêt à assurer le respect au dehors, l'ordre à l'intérieur. »

La laïcisation des hôpitaux militaires. — D'après le *Figaro*, le général Boulanger, visitant samedi le Val-de-Grâce, dit qu'il serait désastreux de supprimer les religieuses des hôpitaux militaires.

Présent nuptial. — Un grand nombre de royalistes, désireux de témoigner leurs sentiments de respect et de fidélité à la future duchesse de Bragance, ont décidé l'envoi d'un présent nuptial.

Ce cadeau est un magnifique triptyque en faïences émaillées, représentant encadrés dans des panneaux décoratifs, les blasons des seize races royales que va réunir cette union.

C'est naturellement par souscription que sera offert cet objet d'art, œuvre de M. Olivier de Sorra. La liste des souscripteurs sera présentée, sur parchemin enluminé, aux royaux époux.

L'Institut Pasteur. — Le *Journal officiel* publie la vingt-quatrième liste des souscriptions à l'Institut Pasteur.

Le total général à ce jour est de 682,504 francs 67 centimes.

— Les souscriptions des Conseils généraux pour l'Institut Pasteur, que nous avons signalées dès l'ouverture de la session, ont continué presque partout.

L'Institut Pasteur reçoit environ 50,000 francs des Conseils généraux.

Événements d'Orient

Londres, 8 mai.

Le *Morning-Post* est informé qu'à Vienne l'opinion s'accroît de plus en plus, que la Russie ne décourage pas la Grèce.

On mande de Berlin au même journal, le 7 mai, qu'un échange très actif de télégrammes se poursuit entre la chancellerie allemande et Saint-Pétersbourg et que, d'après les bruits qui courent, la Russie aurait résolu de baser sa conduite sur celle de la France.

Paris, 8 mai.

L'ordre a été envoyé aux officiers français qui, avec le général Vasseur et l'amiral Lejeune, ont été chargés de réorganiser l'armée et la flotte grecque, de suspendre leur coopération à cette œuvre jusqu'à ce que le conflit soit terminé.

L'attitude de la Russie

Paris, 8 mai.

La *France*, organe de M. de Freycinet, publie la note suivante :

« Le bruit d'après lequel la Grèce serait appuyée dans sa résistance par une des grandes puissances, tendrait à se confirmer. On assure dans certains cercles diplomatiques que la Russie n'attendrait, pour se prononcer d'une manière plus effective en faveur du gouvernement hellénique, que le commencement des hostilités entre la Grèce et la Turquie.

» On conçoit que la perspective de cette éventualité donne à réfléchir à la Porte. C'est dans ce sens qu'on interprète l'abstention de la Russie dans la participation aux mesures coercitives que les puissances pourraient être amenées à prendre contre la Grèce. »

On télégraphie de Berlin au *Journal des Débats* : « La rupture des relations diplomatiques entre la Turquie et la Grèce, est considérée, ici, comme le prélude de l'entrée des troupes turques sur le territoire hellénique. »

La *Gazette Nationale* dit que si la Grèce ne recule pas devant la guerre, c'est que, probablement, elle doit compter sur l'appui d'une grande puissance.

Athènes, 8 mai,

Le blocus a été signé hier, par les quatre puissances.

— Une note du gouvernement Grec dit qu'il ne prendra l'initiative d'aucune attaque contre aucun Etat.

La note se termine en disant que le seul but du gouvernement est : « Si une attaque était dirigée contre le pays, qu'on puisse la repousser et rendre impossible une violation de la frontière. »

On mande d'Athènes que le roi a adressé dans la soirée à M. Delyannis une lettre dans laquelle il refuse sa démission et ajoute que M. Delyannis doit tirer le pays des embarras de la situation actuelle.

M. Delyannis a répondu qu'il maintenait sa démission, parce que les intérêts du pays exigent une prompt solution et que le ministère actuel ne peut pas ordonner la démobilisation sans exposer la dignité de la Grèce.

A DECAZEVILLE

La *Patrie* dit que des documents importants qui ont été transmis à M. Sarrien par le préfet de l'Aveyron, au sujet de Decazeville, ont permis d'éclairer le gouvernement sur l'origine de certaine intervention étrangère que l'on ne soupçonnait pas jusqu'à ce jour.

Le *Temps* dit : « On assure que la Compagnie de Decazeville, dont toutes les propositions ont été repoussées par les mineurs, a décidé d'embaucher des ouvriers dans les bassins étrangers.

» Les délégués mineurs ont arrêté que les métallurgistes, réduits au chômage par la grève, ne participeraient pas aux secours envoyés aux grévistes. Cette décision a causé une vive irritation parmi les ouvriers métallurgistes.

Decazeville, 9 mai,

Dans la nuit d'hier un dragon, en faction à la porte de la forge, ayant vu un individu se dissimuler derrière les clôtures, lui a adressé les sommations réglementaires ; puis, en présence du silence gardé par cet homme, a fait feu sur lui sans l'atteindre.

— L'arrivée du révolutionnaire Roche n'a suscité aucune espèce d'émotion. Quelques violents s'étaient préoccupés de lui faire une réception bruyante, mais ils ont renoncé dans la crainte de donner lieu à une manifestation contraire qui se serait certainement produite.

— Le conseil général de l'Aveyron a repoussé par 20 voix contre 7, un vœu relatif aux lois sur les conseils de prudhommes, les délégués mineurs et les caisses de secours.

— L'enterrement civil de l'ouvrier Guibert a eu lieu sans incident. Le cimetière était entièrement plein.

voyait à la mort. Il avait dix chances contre une pour que pas un de ses hommes ne revint d'une pareille expédition. Il avait accepté la mission sans mot dire, mais il pensait à Amine, qu'il laisserait abandonnée et veuve. Elle lui sauta au cou en l'apercevant.

— Il y a deux heures que je ne t'ai vu, lui dit-elle, et il me semble qu'il y a deux siècles.

— Chère bien-aimée...

— Ta voix est changée... Tu as quelque chose !

— Mais non... je n'ai rien. Seulement je suis attristé d'être forcé de te quitter si tôt.

— Comment, me quitter ?

— Oui, l'armée part ce soir.

— Ah ! mon Dieu ! encore un danger.

— Tu es une sainte femme, ma chérie. Je ne te demande pas de te résigner. N'as-tu compris la mission que j'avais à remplir ? Mais rassure-toi. Je ne courrai pas plus de danger que les autres, peut-être moins. Rassure-toi...

Elle se tenait serrée contre la poitrine de son mari. Dans le regard plein d'amour qu'elle lui jetait, on sentait qu'elle avait mis dans cet amour sa vie tout entière, et que la balle qui le tuerait la tuerait également.

Robert, mon ami, dit-elle, nous avons bien mérité d'être heureux, après les épreuves sans nombre dont notre bonheur a été traversé. L'avenir appartient à Dieu ; mais sache bien, ô mon époux, que s'il te rappelait à lui, il me serait impossible de te survivre. Je ne me tuerais pas. Le suicide est plus grand qu'un crime, c'est une lâcheté.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

69

LA FAMILLE CAVALIÉ

XIV

D'ANCIENNES CONNAISSANCES

Vous, vous avancerez jusqu'à ce que vous rencontriez l'ennemi. Je vous adjointrai le 23^e régiment de Géorgie, qui est fort de 800 hommes. Avec vos marins, vous serez mille. Vous serez obligé de vous battre pendant deux heures contre l'armée fédérale. Vous serez écrasés, mais Hooker ne me verra pas, et je passerai. Acceptez-vous ?

— Oui, dit Robert.

— Vous n'en reviendrez probablement pas.

— C'est évident.

Pour la première fois, depuis le commencement de cet entretien, Jackson laissa voir une trace d'émotion sur son visage. Ils étaient certes aussi grands l'un que l'autre, ces hommes, l'un en disant : Sacrifiez-vous ! l'autre en acceptant simplement le sacrifice.

— Le colonel du 23^e régiment de Géorgie est prévenu, continua Jackson. Il sait que vous avez le commandement de l'expédition. Mais il ne sait que cela. Vous seul, — Stuart et moi, — en dehors du général en chef, savez notre plan.

— Et les soldats ?

Jackson sourit. Le sourire chez lui signifiait une exultante gaieté.

— Lisez ! dit-il.

Robert prit le papier que lui tendait Stonewall. C'était un ordre du jour ainsi conçu :

« Les officiers, sous-officiers et soldats se tiendront prêts à quitter leurs campements à neuf heures du soir. La consigne est de répondre à toutes les questions : Je ne sais pas (*I dont know*).

Le mystère ! C'était le grand moyen d'action de Lee. Jackson s'était instruit à l'école de ce profond tacticien. Nous verrons que la consigne était bien donnée, et devait être pour moitié dans la victoire.

— Maintenant, commodore, vous êtes libre jusqu'à huit heures du soir. A cette heure-là, je vous attendrai sous ma tente.

— Bien, général.

Ils se serrèrent la main, et Robert partit. Son premier soin fut de se rendre aux campements occupés par les marins français ; il les trouva dans une grande agitation. La consigne était connue, et ils savaient qu'ils partaient en expédition le soir même, à neuf heures.

— Robert ! appela Hippocrate.

Le quartier-maître parut.

— Quatre jours de vivres, et cinq cents cartouches aux hommes. Pour tout bagage, une couverture. Ont-ils dîné ?

— Je ne sais pas, mon commandant.

— Eh bien, informe-toi, et, s'ils n'ont pas dîné, fais les manger solidement. Sait-tu où est le colonel Saint-Denis ?

— Je ne sais pas mon commandant.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Armée. — M. Lambert, lieutenant au 7^e de ligne, est désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès du général Verrier.

M. Meulet a été nommé notaire à St-Cernin, canton de Lauzès, en remplacement de M. Tocaven, démissionnaire en sa faveur.

Réformes dans les Ecoles militaires. — Dès son retour de l'Ecole supérieure de guerre et de l'Ecole de Saint-Cyr, le ministre a saisi les bureaux de l'étude d'un certain nombre de réformes. Citons, notamment, l'agrandissement projeté du manège et des écuries de Saint-Cyr, où les futurs officiers d'infanterie recevront à l'avenir une très complète instruction d'équitation, et la réforme prochaine de l'enseignement des langues vivantes à l'Ecole de guerre et à l'Ecole de Saint-Cyr. Dans l'une et l'autre Ecoles des professeurs militaires remplaceront les professeurs civils.

Enfin, et c'est là le point essentiel, le ministre recommande d'employer désormais, les anciens élèves de l'Ecole de guerre, de les classer dans les états-majors, et d'observer strictement la loi qui fixe à quatre années la durée du séjour consécutif que chaque officier breveté doit faire dans l'état-major.

Distinction. — Notre compatriote, M. Francis Maratouch, deux fois couronné pour sa Revue artistique et littéraire le *Feu follet* et pour son volume de nouvelles, *Rocailles*, vient d'obtenir encore, à la Société Nationale d'Encouragement au Bien, un brillant succès avec son ode patriotique et chrétienne : *Quand même!*... à laquelle la Commission des récompenses a décerné une médaille d'honneur pour le deuxième prix de poésie.

Congé. — Un congé du 1^{er} mai au 31 octobre 1886 est accordé, sur sa demande, à M. Arnault, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Toulouse.

Université. — M. Vidal, ancien maître d'études au collège de Figeac, est nommé maître d'études au collège de Moissac.

Tribunal correctionnel. — Dans son audience du 6 mai, le tribunal correctionnel de Cahors a eu à juger plusieurs laitières, accusées d'avoir employé, pour la vente de leur lait, des mesures d'une capacité par trop inférieure à la mesure légale. C'est ainsi que Mélanie Contival, de Laroque-des-Arcs, a été condamnée à 25 fr.; Marceline Lemozy, de Saint-Henri, à 20 fr. et Justine Sabot, de Regourd, à 15 fr. d'amende.

Un autre marchand de lait, le nommé Jean Cobaynes, de Pradines, a eu 25 fr. d'amende, pour avoir mis de l'eau dans sa marchandise.

Antoine Fourniol, dit Martel, de St-Laurent, près Montcuq, a été condamné à un mois de prison, pour avoir volé deux poules et un chapon.

Dans la même audience, le tribunal a infligé 60 fr. d'amende à un chasseur pris en flagrant délit de chasse en temps prohibé, et 10 fr. à un jeune pêcheur de Praysac, qui se livrait à la pêche également en temps prohibé.

Enfin, trois habitants de Douelle, trouvés circulant sur le pont du chemin de fer de cette localité, ont été condamnés à des amendes variant de 5 à 10 fr., pour contravention à la police des chemins de fer.

Vol. — Un vol audacieux a été commis à Beaugard, près Limogne, au préjudice d'un sieur Miquel. Pendant que le propriétaire était en route pour Cahors, des voleurs s'introduisirent dans la maison et saccagèrent tout. Miquel avait touché la veille d'un de ces parents une somme de 800 fr. L'avait-il prise sur lui dans son voyage, ou a-t-elle été volée?

Un incendie a détruit, lundi, 100 maisons du quartier de Saint-Angel, à Tulle.

Charlatan. — La foule se pressait à Cahors, devant l'étalage d'un individu, qui proclamait la débécance de l'allomette chimique, en faveur d'un produit merveilleux, qu'il vendait quatre sous la boîte, pas davantage.

Or, la matière inconnue qui prend feu, aussitôt qu'on la mouille avec de la salive, une goutte d'eau ou de tout autre liquide et sert à allumer les pipes et les cigares, est tout simplement du *potassium* en poudre. On ne devrait pas le vendre ouvertement, parce que c'est un corps très dangereux à manier et qui peut prendre feu au contact de l'air. Ne jouez pas avec cela.

Banquet. — Le Banquet des Typographes a eu lieu, dimanche, à l'Hôtel de l'Europe. La cordialité la plus parfaite n'a cessé de régner parmi les enfants de Gutenberg, heureux de fraterniser une fois de plus et de resserrer les liens d'une sincère amitié.

Divers toasts ont été portés tant aux patrons qu'aux membres de la corporation.

Nos félicitations à M. Lasaygues : la table était vraiment splendide, les mets exquis et le service bien compris.

Barbe supprimée. — On assure que le mauvais effet produit par la barbe chez les troupiers vient de déterminer M. le ministre de la guerre, sur le rapport favorable des généraux commandants les corps d'armée, à rapporter la décision.

Arrestation. — Une arrestation importante vient d'être opérée par les soins de la police de Cahors. Depuis longtemps des vols considérables étaient signalés soit à Cahors, soit dans les localités voisines et malgré toutes les recherches, on n'avait pu encore découvrir les auteurs de ces vols, toujours commis avec une audace et une habileté extraordinaires.

Le commissaire de police de Cahors est enfin parvenu à découvrir la retraite d'une bande de malfaiteurs parfaitement organisée, bien outillée et ayant voitures et chevaux pour emporter rapidement au loin le produit de ses larcins.

Deux individus, les nommés Jean Vingès, Antoine Lemosy et la concubine de Vingès, ont été arrêtés dimanche.

Dynamite. — Samedi matin, vers une heure et demie, des malfaiteurs ont tenté de faire sauter, à l'aide d'une cartouche de dynamite, la maison du sieur Joseph Décas, située aux Queyrières, sur la route de Lalbenque. Cette tentative a fort heureusement avorté. Une enquête est ouverte.

Imprudence. — Dimanche, dans une maison de la rue du Château-du-Roi, un enfant de 15 mois a failli être brûlé vivant dans son berceau, par suite de l'imprudence des parents qui l'avaient laissé seul sous la garde de ses deux frères âgés de 10 à 12 ans. Ces derniers, ayant trouvé des allumettes, se sont amusés à les faire brûler, et ont communiqué le feu au berceau du pauvre enfant. Fort heureusement, la mère est rentrée juste à temps et a pu éteindre le feu qui n'avait encore atteint son enfant que peu grièvement à la tête.

Orage. — Un très fort orage a éclaté dans la nuit de dimanche à lundi, sur Cahors. C'est le premier de l'année. Il est tombé peu de pluie.

Incendie. — Deux maisons ont été brûlées à Saint-Michel.

— On signale une autre incendie à Labastide-Marnhac.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Maratouch de Ladiech, conseiller municipal de Lacapelle-Cabanac; c'était un homme de bien qui laisse d'unanimes regrets.

Élection d'un conseiller d'arrondissement à Gourdon. — M. Prat, notaire, candidat indépendant, a obtenu 1,429 voix, (élu). — M. Linol, notaire, candidat républicain, a obtenu 1,184 voix.

Tribunal correctionnel de Figeac. — Cocon Eugène, est poursuivi pour colportage d'allumettes de contrebande. L'inculpé est condamné à 300 fr. d'amende.

— La femme Ségerie comparait pour avoir volé à un étalage, à St-Céré, un bonnet de 75 centimes. M^e Malrieu présente très éloquemment la défense. Le tribunal condamne la femme Ségerie à 24 heures d'emprisonnement et 16 fr. d'amende.

— Costes Jean, voiturier, surpris sans lanterne par les gendarmes, a donné à ceux-ci, comme étant le sien, le nom de Laporte, inscrit sur la plaque de la charrette. Poursuivi pour usurpation de nom et pour avoir trompé la gendarmerie, il est condamné à 25 fr. d'amende.

— Taurand, exproprié, refuse de vider les lieux, sous prétexte que l'adjudication est illégale et que ces biens appartiennent à sa sœur et non à lui. Expulsé *manu militari* il rentre, sitôt les gendarmes partis, dans le logis en brisant les portes. Malgré l'habile plaidoirie de M^e Puél, le tribunal condamne Taurand à 8 jours de prison et aux dépens.

— Laplace Pierre et Laplace François se sont portés à des violences sur Raymond Verdé, qui détournait l'eau d'un pré. Ils sont condamnés chacun à 50 francs d'amende.

— Le sieur Aguer, chargé par son maître, Vedrone, de Reyrevignes, de vendre une paire de vaches, en avait gardé le prix pendant quel-

ques jours, alléguant que les acheteurs ne l'avaient pas payé.

Malgré la restitution des fonds détournés, il est condamné à 25 fr. d'amende.

— MM. Gilibert et Béral, entrepreneurs à la Madeleine, poursuivent leur comptable Femy, pour détournements.

Femy avoue; il portait sur les feuilles de paye des à-comptes et des journées payés à des ouvriers imaginaires. En quelques mois, il a dérobé ainsi une somme de 1,200 fr. à ses patrons.

Femy est condamné à 5 mois de prison, 25 fr. d'amende et aux dépens.

Médaille du Tonkin. — La Monnaie de Paris a livré entièrement les médailles du Tonkin. La commande comprenait, on le sait, 60,000 exemplaires : 35,000 pour le ministère de la guerre et 25,000 pour le ministère de la marine. Le roban, qui avait été modifié lors de l'avènement du général Boulanger, a également été livré au ministère de la guerre.

On pourrait donc distribuer immédiatement la médaille commémorative aux ayants-droit; mais, sur l'initiative du général Boulanger, il a été décidé, en conseil des ministres, que, pour donner plus de solennité à cette cérémonie, on la ferait coïncider avec la Fête nationale du 14 Juillet.

En fuite. — On annonce la fuite de M. Deltul, notaire à Lavaur, juge suppléant au tribunal civil, adjoint au maire. On a trouvé dans les dossiers de l'étude pour 150,000 francs de lettres de change fausses.

Suppression des huissiers. — M. Michelin, député de la Seine, compte déposer à la rentrée le projet suivant :

Art. 1^{er}. — Les offices d'avoués et d'huissiers sont supprimés; les actes de procédure et d'exécution seront faits par les greffiers, qui seront également chargés de la signification des actes.

Toute signification sera faite à la personne au moyen d'une lettre recommandée.

Art. 2. — Le droit de présentation établi par l'article 91 de la loi du 28 août 1816 au profit des avocats à la Cour de cassation, notaires, greffiers, agents de change, commissaires-priseurs, est aboli. Ces fonctionnaires seront désormais nommés directement par décret du président de la République.

Un décret d'administration, publié ultérieurement, déterminera les conditions de capacité, de stage, de cautionnement, de rémunération et d'avancement de ces fonctionnaires.

Une sinistre découverte vient d'être faite à Autun (Saône-et-Loire). Dans les bâtiments de l'ancien petit séminaire, où l'on installe en ce moment l'école des enfants de troupe, les ouvriers occupés aux travaux d'aménagement nécessaires en vue de la nouvelle destination de ces bâtiments, ont trouvé, dans des cases pratiquées dans les parois d'un caveau, environ trente cadavres, dont quelques-uns sont encore pourvus de cheveux et munis de leurs chaussures.

Une enquête est ouverte par les soins du parquet d'Autun.

La Soléine. — Plusieurs cas d'empoisonnement s'étant produits parmi les animaux à qui on avait donné à manger des pommes de terre avec leurs germes, des analyses et des expériences furent faites, et il fut reconnu que les germes de cette solanée contenaient de la *soléine*, alcali qui serait un poison très violent, même pris à petite dose.

Dans un orphelinat des Pays-Bas, à Schager, plusieurs cas d'empoisonnement ont été constatés sur des enfants à qui l'on avait donné de ces tubercules germés.

Le danger de consommer les pommes de terre dans ces conditions vient d'être confirmé par de nouvelles expériences, faites par M. E. Guigné, directeur de la Station agronomique de la Somme.

La cuisson même n'annihile pas les propriétés de ce toxique.

Revue Agricole

Les vins frelatés. — A la suite des plaintes incessantes des viticulteurs et des consommateurs, la direction des douanes avait décidé de soumettre à l'analyse non seulement les vins reconnus suspects à une première vérification, mais tous les vins indistinctement.

Cette mesure avait amené un certain encombrement dans les gares, quelques négociants ne voulant pas prendre main-levée de leur marchandise sous caution. Leur attitude ne faisait, du reste, que confirmer les soupçons de la direction des douanes, et, de fait, elle a dû saisir,

depuis le commencement de l'année, plus de 3,000 hectolitres de vins falsifiés, — ou plutôt de liquides innommables. L'un de ces pseudo-vins était vendu par le fabricant 5 francs l'hectolitre! Aujourd'hui encore, il y a près de 4,000 hectolitres de vins arrêtés à Bercy.

Cependant ne disposant pas de laboratoires assez nombreux et ne voulant pas imposer les lenteurs de l'analyse aux négociants dont les vins n'avaient pas été reconnus frelatés à une première inspection, la direction des douanes a prescrit, par une circulaire en date du 20 avril dernier, de n'envoyer à l'analyse que les vins reconnus suspects par les contrôleurs à une première vérification. Cette circulaire a été également adressée aux douanes du Havre et de Rouen.

Grains et farines. — La situation ne se modifie pas sensiblement sur les marchés aux grains; les cours du blé ont peu varié, cette semaine, à la halle de Paris.

Il n'y a eu également que des variations peu sensibles dans les cours des orges et des avoines. Les seigles ont baissé.

Les beaux blés blancs du Nord étaient cotés de 22 fr. 75 à 23 fr. et les blés roux de même provenance de 21 fr. 75 à 22 fr. 25. Les blés ordinaires de monture du rayon se sont vendus de 20 fr. 25 à 21 fr. 75 les 100 kil. en gare d'arrivée. Le cours des seigles s'est un peu raffermi : 13 fr. 75 à 14 fr. les 100 kil. au lieu de 13 fr. 50 la semaine dernière. Les cours des avoines se sont raffermis, mais n'ont pas haussé d'une manière appréciable. Les sarrasins ont conservé la cote de 20 fr. par 100 kil.

Bestiaux. — Une hausse de 20 à 30 fr. par tête de bœuf a été constatée au marché de la Villette du jeudi 29 avril; les veaux ont haussé de 12 fr. par tête; les moutons et les porcs n'ont pas varié.

Le lundi 3 mai, les cours des bœufs ont fléchi de 20 fr. par tête. Les moutons ont été de vente difficile et leur cote est en légère baisse. Les porcs ont fléchi de 4 à 6 cent. par kil. de viande nette.

Vins. — Les transactions sur les vins ont été un peu plus suivies dans le Bordelais; les propriétaires, se croyant quittes des gelées de printemps, sont disposés à se montrer plus conciliants.

Dans l'Hérault et dans l'Aude, le calme persiste; les bons vins sont d'ailleurs très rares dans les caves des récoltants; la plus grande partie de la dernière récolte a été achetée par le commerce de la spéculation.

Sur la place de Cette, les arrivages de vins étrangers se ralentissent et les ordres des pays de consommation deviennent de plus en plus rares, ce qui n'engage guère les commerçants à faire des approvisionnements aux prix toujours très élevés qui sont tenus, tant pour les vins exotiques que pour les vins indigènes.

Les foires d'Agen. — Les foires du 12 et 26 mai, qui devaient se tenir sur le Gravier, se tiendront à la Porte-du-Pin, à cause du concours régional.

Foire de Gourdon. — Pour favoriser la nouvelle foire créée par arrêté préfectoral du 26 septembre 1881, et laquelle se tiendra à Gourdon le 15 mai courant, le conseil municipal a institué des primes à distribuer aux propriétaires des bestiaux qui y seraient amenés pour être mis en vente. — Ces primes forment un total de 150 francs.

Foire de Fumel. — Mardi dernier c'était jour de foire à Fumel.

Cette foire n'a pas été belle; il s'y est fait peu d'affaires.

Les cours des bestiaux et des porcs étaient en baisse.

Les matinées froides de la semaine précédente et la sécheresse ont fait beaucoup de mal à nos fourrages.

Dans certains endroits, les trèfles incarnants et presque tous les fourrages commencent à se faner; le blé aussi aurait besoin d'un peu de pluie.

Le blé valait 18 fr. l'hectolitre.

Le maïs de 13 à 14 fr.

Les œufs 0 fr. 40 la douzaine,

Foire de Puy-l'Evêque. — La foire de Puy-l'Evêque n'a pas été belle; les affaires sur les bestiaux ont été de peu d'importance.

Les porcs ont subi une baisse considérable.

Le blé valait de 14 à 15 francs 25, les 80 litres.

Le maïs de 10 à 11 francs.

Les pommes de terre 5 francs, Les œufs 40 cent. la douzaine.

Les aubergistes vendaient le vin 80 centimes le litre.

Le pain, 30 centimes le kilog.

Archéologie locale

LES RUES DE CAHORS.

(Suite).

RUE NATIONALE

Rue Nationale n° 39. Une porte à compartiments du XVI^e siècle avec ferrure et beaux cloux.

N° 10. Grande maison du XIV^e siècle avec une série d'encorbellements inégaux sur une rue latérale; ces encorbellements produisent un effet des plus singuliers.

N° 16. Fin du XV^e siècle, fenêtres avec l'arbre écoté comme encadrement général, câble entourant les guichets et longeant les meneaux. Comme détail de construction, une clef en bois de tirant contre l'écartement des murs.

N° 2. Maison du XVII^e siècle; voir la cour avec arceaux et galerie. La porte est des plus remarquables d'exécution et de dessin; son ensemble est des plus heureusement trouvé; l'huis est en bois sculpté à compartiments chargés de fruits et de feuillages largement traités; l'imposte porte un écusson écartelé 1 et 4 de trois roses posées deux et un, 2 et 3 de ... au lion de ... issant de la pointe de l'écu. Les pieds droits portent des consoles cannelées où s'appuie une corniche surmontée d'un fronton brisé, demi-circulaire, percé d'un jour entouré d'une guirlande de feuilles de laurier et protégé par une grille élégante. La partie supérieure de ce fronton est amortie par trois pommes de pin. Presque toutes les maisons de la rue Nationale datent des XIII^e, XIV^e, XV^e, XVI^e siècles, mais elles ont subi de tels remaniements qu'il devient superflu de les citer.

La rue Nationale était autrefois la plus importante de Cahors par son commerce et par sa longueur, on l'appelait la rue Droite; c'est là que l'un des Dalvy, les célèbres imprimeurs de Cahors qui avaient des parents à Tulle et à Périgueux, avait trois de ses boutiques. Malgré nos recherches et les confrontations des livres des tailles conservés à la Bibliothèque (1652), nous n'avons pu les retrouver.

Impasse Reygasse, n° 4. — Maison en briques avec une fenêtre géminée du XIII^e siècle.

RUE DU CHEVAL BLANC

Rue du Cheval Blanc, n° 21. Belle porte du XIII^e siècle avec colonnettes dont le chapiteau porte une feuille de vigne.

N° 14. Maison du XV^e siècle dont la porte est ornée d'un encadrement à l'arbre écoté.

RUE DOMINICI

Rue Dominici, n° 13. Grand logis en brique et pierre du XIII^e siècle avec fenêtres géminées et ouvertures en ogive.

RUE DE LASTIÉ

Rue de Lastié, n° 1. Porte à compartiments en bois du XVII^e siècle.

N° 8. Un écusson martelé, supporté par deux anges. Voir la cour. A la porte un heurtor qui nous a semblé être du XIII^e ou du XIV^e siècle, il est orné de feuilles de fougère.

N° 16. Intéressante maison du XV^e siècle ou du commencement du XVII^e. Dans la cour une terrasse dont les arceaux portent à leur clef des mascarons bien traités, au dessus des guirlandes de feuillages entourent des chiffres entrelacés, deux G et un double B; de jolies fenêtres prennent jour sur une galerie en bois, et l'escalier en pierre à paliers droits mérite qu'on s'y arrête. Une jolie garde en fer couvre l'entrée de la serrure à la porte de la rue. Cette maison appartenait à la famille d'Escayrac.

N° 10. Maison du XVI^e siècle remaniée au XVII^e. Il est plus que certain que cette maison est antérieure au XVI^e siècle ainsi que toutes celles de ces vieux quartiers. Une fois pour toutes nous prévenons que nous prenons comme date celle qui nous semble dominer dans l'ensemble d'une construction.

N° 31. Maison du XIV^e siècle avec doubles fenêtres ogivales avec oculus; malheureusement la fenêtre centrale a été récemment modernisée.

RUE DONZELLE

Rue Donzelle, n° 4. Un buste de femme, très saillant, sert d'amortissement à un des angles de la maison, dans le haut. C'est un portrait de reine, voilée, couronnée. Cette sculpture, autant qu'on en peut juger à la hauteur où elle est placée, paraît avoir du mérite, elle doit dater de la fin du XIV^e siècle peut-être du XV^e. Il est probable qu'un autre buste devait être placé du côté opposé; il a disparu.

N° 18. Très jolis cloux du XVI^e siècle à une porte très simple. Il est probable qu'en 1652 elle appartenait à Antoine Benac, avocat; les confrontations du livre des tailles permettent de l'affirmer; plus anciennement elle devait être possédée par la famille de Vayrols. En son ensemble c'est un grand bâtiment en brique et en pierre; le premier étage est porté sur un encorbellement très saillant, et de grands arcs de décharge, destinés à renforcer la partie des murs où s'ouvrent les baies, rompent la monotonie de ces grandes surfaces. Dans la cour un escalier en bois, tournant dans un carré, recouvert d'une toiture très penchée, permet d'arriver aux divers étages et à une galerie en bois qui longe la façade au premier étage. Cette cour est très pittoresque quand le jour arrive sur cet escalier du côté du couchant, l'éclaire par le haut, en

laissant les dessous très foncés, et donne à la brique toute l'intensité de sa couleur.

N° 10. Maison du XIII^e siècle, remaniée au XVII^e. La cour offre un arrangement curieux d'arcades et de galeries.

N° 23. Il est étrange de trouver dans un aussi misérable taudis, une aussi belle cheminée du XVI^e siècle, avec écusson de France aux trois fleurs de lys timbré de la couronne royale, et entouré d'une guirlande de feuillages et de raisins.

Nous n'avons pu savoir à qui cette maison à appartenu; il est probable qu'elle en a remplacé une autre plus importante, mais la tradition n'a pas gardé le souvenir de cette transformation.

Rue Fénelon, n° 20-22. Bâtiment en briques du XIII^e siècle avec petite fenêtre à lancettes trilobées. — Ancien bâtiment de la dime.

RUE DES BOULEVARDS

Rue des boulevards, n° 8. Un des logis les plus complets de Cahors, a conservé ses dispositions intérieures; un bel escalier à spirale sur lequel s'ouvrent les portes des appartements et qui ont encore leurs encadrements moulurés, sur l'une d'elles un cartouche contient un beau monogramme du Christ; les fenêtres sont anciennes, mais les plus belles sont celles qui s'ouvrent sur la rue; une d'elles surtout est un modèle achevé d'élégance et de richesse ornementale; les figures de la frise sont d'une finesse et d'un modelé admirables. Les meneaux sont d'une légèreté étonnante malgré les anneaux successifs qui les forment; un dessin donnera plus que toute description une idée exacte de cette merveille de la renaissance du temps de Louis XII. Nous avons cru la retrouver dans le livre des tailles de 1651; elle appartenait à un membre de la famille de Car-dailiac.

N° 20. Dans la cour, une porte du XV^e siècle avec l'arbre écoté.

N° 18. Rien à noter qu'une cheminée avec écusson sur le manteau: de ... à deux tours crenelées, celle de dextre surmontée d'une étoile ... celle de senestre d'une croix pattée ... entre l'étoile et la croix un croissant ... avec cette devise: ESTO NOBIS DOMINE TVRRIS FORTITVDINIS. IV IVIN. 1592.

N° 16. Porte du XIII^e siècle à claveaux alternativement en pierre et en brique, intéressante à ce point de vue, la seule que nous ayons trouvée ainsi.

N° 21. Porte et encadrements sculptés, heurtor et ferrures de la fin du XVI^e siècle. Dans la cour, tour d'escalier dont les moulures sont profondément fouillées, la porte est surmontée d'un écusson martelé supporté par deux anges, remaniée au XVII^e siècle. Elle a appartenu à la famille Issala.

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes du Lot).

(A suivre).

A. DE ROUMÉJOUX.

Variétés

Mœurs Annamites

LES FUNÉRAILLES EN ANNAM

La cérémonie la plus importante et la plus grandiose, sous quelques rapports, de la religion annamite, c'est, sans contredit, celle des funérailles. Elle apporte une preuve de plus à ce que j'ai déjà dit dans un précédent article, que le culte des morts forme la base du bouddhisme corrompu de ces populations.

La cérémonie est précédée d'une longue série de fêtes, mêlées de joie et de chagrin, qui durent un ou deux mois, quelquefois davantage, selon les moyens de la famille; ces fêtes commencent dès le lendemain du jour où le moribond a rendu le dernier soupir.

Les mœurs des annamites admettent l'usage de la conservation du cadavre dans la case pendant un temps déterminé. Le gouvernement français le tolère, pourvu qu'on en demande l'autorisation.

Pour éviter les dangers qui pourraient résulter de cette coutume au point de vue hygiénique, on embaume le corps au moyen de plantes aromatiques qui croissent en quantité dans le pays et on l'enferme dans une bière de bois très dur, hermétiquement ajustée.

La pratique de la crémation est suivie en certains endroits, notamment dans les provinces qui avoisinent le Cambodge. En ce cas, on recueille respectueusement les cendres qu'on met dans des vases entourés et couverts d'étoffes et qu'on place soit devant les pagodes, sur les murs de clôture, soit dans des niches creusées sur la façade extérieure des pagodes elles-mêmes. On les laisse là jusqu'à ce que le mauvais temps ou d'autres circonstances viennent les détruire.

Quand la mort a frappé un membre d'une famille, le chef fait agrandir sa maison au moyen d'auvents en planches ou en paillettes, fermés avec des nattes qui masquent l'intérieur. Il enlève les séparations qui existent dans l'appartement pour le rendre plus spacieux. Le coin le plus propre et le plus reculé est transformé en chapelle ardente où des bougies, des lampes, des bambous enduits de résine brûlent nuit et jour. On façonne une sorte de dais sous lequel repose la bière; le côté de la tête est muni d'une petite glace ronde collée au bois et tournée vers la rue. Du dais tombent des tentures dorées et argentées qui produisent un bel effet. Sur le devant est disposé un siège rembourré, sans dossier, où

les parents du défunt viennent faire leurs révérences. Derrière le cercueil est dressé un petit autel qui soutient la statue ou l'image de Bouddha et où relient des fruits de toutes sortes.

Dans d'autres parties de l'appartement, principalement vers les piliers, sont placées des tables semblables à des autels où l'on remarque des livres de prières, un cruchon d'eau-de-vie de riz, des régimes de bananes, et sur lesquelles flambe continuellement des bambous résineux. Un honze se tient debout devant chacune d'elles et récite des oraisons, fait de fréquentes génuflexions et gesticule de la façon la plus extraordinaire. Ces bonzes sont tous armés d'une baguette avec laquelle ils battent un cylindre en cuivre ou en bois creux tout en marmottant leurs prières. Pendant ce temps, un petit garçon les évente.

Le reste de l'appartement est rempli de lits de repos et de chaises longues, entre lesquels on a ménagé des couloirs, et où viennent s'étendre successivement et à différentes heures de la journée tous les habitants du village.

Dès que les préparatifs sont terminés, les cuisiniers se mettent à l'œuvre. On tue des cochons, quelquefois des bœufs; on achète de grandes quantités de riz et de poisson et l'on tient table ouverte pendant plusieurs semaines; chacun peut s'asseoir librement à une table, manger et boire autant qu'il lui plaît et revenir le lendemain. Des marmitons sont toujours là pour vous servir. Aussi y a-t-il un va-et-vient continuel. La coutume les oblige à faire un cadeau, soit en argent, soit en nature, aux parents du défunt. J'ai connu des fonctionnaires qui spéculaient sur cet usage et qui, en affectant de conserver longtemps les cadavres de leurs proches, réalisaient de grosses sommes.

On fait ripaille autant la nuit que le jour: on rit, on cause, on s'amuse. L'inévitable musique pousse, du matin au soir et du soir au matin, ses notes criardes. Il va sans dire que cela ennue beaucoup les voisins, surtout les Européens, qui obtiennent souvent l'interruption de la cérémonie pendant la nuit.

Deux phases se partagent les rites funèbres nocturnes, la phase triste et la phase joyeuse. A une heure fixée, tous les parents du mort se portent simultanément auprès du cercueil et se livrent à tous les excès d'une douleur factice. Ils pleurent, ils sanglottent, ils hurlent, ils se tirent les cheveux, ils se frappent, ils se roulent à terre. Ensuite ils se relèvent et gardent un silence profond. Soudain le silence est interrompu et l'on entend leurs voix réciter des prières d'un ton suppliant et plaintif.

Après la tristesse vient la joie. Ils s'assient ou plutôt ils s'accroupissent sur un lit de camp et se gorgent au milieu des rires, des cris et des conversations les plus animées. Chacun avale force rasades de chou-choum et ingurgite force morceaux de porc et de poisson. Une brutale allégresse circule parmi les convives. Ceci n'est pas général et l'on a vu des chagrins sincères; mais l'oubli arrive vite et l'annamite a très-rarement besoin de consolations.

Il m'a semblé que le souvenir des morts était indépendant, ou peu s'en fallait, de l'affliction dont on fait parade dans les cérémonies qu'on célèbre en leur honneur. La piété y préside, mais une piété de commande.

L'annamite croit que les âmes des morts vont peupler l'espace et que Bouddha leur assigne une destinée qu'elles remplissent éternellement. Ces âmes voltigent invisibles dans les forêts et autour des villages sur lesquels elles attirent des malheurs. Cette superstition est on ne peut plus enracinée et les indigènes qui voyagent la nuit s'imaginent apercevoir des lumières entre les feuilles des arbres. Cette idée les remplit de terreur et les oblige souvent à changer de direction et à baisser les yeux. Peut-être trouverait-on dans ce fait l'explication du respect inouï qu'ils portent aux défunts et de la fréquence des fêtes qu'ils ont instituées pour les honorer.

Pendant que les parents et les visiteurs font bombance, les bonzes officient de leur côté et exécutent de longues processions dans l'appartement mortuaire. Ils se mettent l'un derrière l'autre, par rang de taille, et tournent autour des autels et du cercueil en récitant ensemble à haute voix les mêmes prières et en frappant leur cylindre avec cadence. Chacun tient une lumière à la main gauche. Je ne connais rien de plus ennuyeux que cette lente et interminable promenade, dans un espace aussi restreint, et que cette agaçante psalmodie.

Un sous-officier d'infanterie de marine.

(A suivre).

THÉÂTRE DE CAHORS

M. Andrel-Perdrot, Directeur des Tournées Artistiques, nous prie d'annoncer sa prochaine arrivée à Cahors.

Il jouera, le lundi 17 mai, *Sapho*, pièce en 5 actes, de M. Daudet, le plus grand succès du Gymnase.

Le grand succès du théâtre de la Renaissance, la *Mission délicate*, de M. Bisson, sera représenté à Cahors le 21 mai courant.

Lyre Cadurcienne

(de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2).

PROGRAMME DU MERCREDI 12 MAI 1886.

Le bon Bourgeois (allégo militaire) Leroux.
Une soirée musicale à Etaules (fant.) Clodomir.
La Joyeuse (polka) E. Dufau.
La Jolie Hongroise (grande valse) Fister.
Chanson de la Grosse Caisse (allégo) X...

Recettes utiles

On a conseillé bien des choses contre les brûlures, l'huile d'olive, l'eau salée, etc., etc.

Permettez-moi de vous indiquer un remède de bonne femme, c'est vrai, mais on bon remède :

Lorsque vous vous êtes brûlé, prenez un oignon, coupez-en une légère tranche et appliquez-la sur la partie malade. La douleur diminuera d'une façon très sensible, et il ne se formera pas de cicatrice.

Bien entendu, je ne veux parler ici que des brûlures ordinaires.

Bibliographie

Le public français, ceci soit dit à sa louange, a pris goût aux œuvres du plus grand romancier de l'Angleterre contemporaine.

Aussi, la Librairie Hachette, poussée par le grand succès qu'eut l'an dernier son édition de David Copperfield, publie-t-elle, cette année, par livraisons, une traduction de Nicolas Nickleby. — Chaque livraison de 40 pages contenant quatre ou cinq gravures et protégée par une couverture se vend 50 centimes. — Cette publication, qui paraît depuis le 1^{er} mai, comprendra 12 livraisons environ et formera un superbe volume grand in-8.

Le privilège des grands romanciers c'est de se renouveler à chaque création, aussi n'y a-t-il de commun entre Nicolas Nickleby et David Copperfield que l'empreinte du même génie, le don de reproduire ce que l'observation a saisi dans la vie réelle, et de le rendre plus complet et plus vrai que la réalité même.

Dickens est un optimiste clairvoyant: s'il croit à l'existence du bien, il n'ignore pas la puissance du mal, et il représente la vie comme une bataille où il y a du sang versé.

Dans Nicolas Nickleby, le génie du mal, l'usurier Ralph Nickleby, prend en haine, avant de les connaître, son neveu et sa nièce parce qu'ils sont ruinés. Dès qu'il les a vus, sa haine redouble, car leur honnêteté et leur franchise blessent sa nature mauvaise. Ce redoublement de haine est un trait de génie, il est le point de départ de tout ce drame profondément humain. Dans la lutte, Ralph a pour lui l'argent et l'absence de scrupules, les deux autres l'humanité et le charme de la jeunesse, mais quel charme! Aussi, que de scènes délicieuses! Combien aussi de pages poignantes, violentes, tragiques même. Dickens ne serait pas Dickens si l'élément comique ne se glissait entre les aventures les plus charmantes ou les plus terribles; en les lisant on se passionne, on pleure, on rit, et l'on se dit: « Comme tout cela est vrai, j'ai pourtant connu tout ce monde-là dans mon entourage. »

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé par J.-A. Barral. — Rédacteur en chef: Henry Sagnier. — (G. Masson, éditeur, 120, boulevard St-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Abonnements d'essai: 1 mois, 1 fr. 50 en timbres poste. — Sommaire du N° 891, du 8 mai 1886: H. Sagnier. Chronique agricole. — Mer. L'ensilage de l'herbe de prairie. — Vidaln. Reboisements du Centre par les arbres. III. — Muller. La conservation des échalas. — De Sarradiac. Clôtures et ronces artificielles. — Chabot. Pisciculture, les cyprins. — Bignon. Le métayage et son avenir. — G. Marsats. Société nationale d'agriculture. — Remy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Boîte aux lettres. — Gravures noires: Clôtures et ronces artificielles (2 fig.).

INJECTION BROU

ZANCOU D'ORFÈVRE 40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant sans lui rien adjoindre,
les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix: 5 fr., le flacon.
J. FERRÉ, Ph^o, 102, rue Richelieu, PARIS

DEMANDEZ PARTOUT

l'Opinion

le plus complet et le plus intéressant des journaux à un sou.

BOURSE. — Cours au 11 mai.

3 0/0	82 10
3 0/0 amortissable (ancien)	84 00
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	105 25
4 1/2 0/0 1883	108 75
<i>Dernier cours du 10 mai.</i>	
Actions Orléans	1,312 50
Actions Lyon	1,197 50
Obligations Orléans 3 0/0	386 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	317 50
Obligations Lombardes (jouissance ...)	314 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	325 00

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserve en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liquiers.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

CONFECTION POUR ENFANTS

M^{ME} GARRIGOU

RUE DU LYCÉE, n° 4.

A l'honneur d'informer la nombreuse clientèle de son mari, **A. GARRIGOU**, marchand tailleur, 75, boulevard Gambetta, et tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle se charge de confectionner les **costumes de garçons**, à partir de 4 à 12 ans, aux prix **LES PLUS MODÉRÉS**.

ÉTOFFES DE LA DERNIÈRE CRÉATION

FOURNITURES ET FAÇON

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIQUEUX.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE**, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout : **120,000 fr.** S'adresser à M^e FERLU, notaire à St-Céré.

AUX ASSURÉS

de la C^{ie} « **La France** »

Les intéressés de la Compagnie **La France Incendie**, et **La France Vie**, sont priés pour toutes les questions relatives à leurs assurances, de s'adresser rue Nationale, 34, Cahors, à M. **ABADIE**, agent général de la Compagnie et successeur désigné de M. Tulle, démissionnaire.

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES AFFECTIIONS DE LA PEAU

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des **PLAIES** et **ULCÈRES VARIQUEUX** considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. **LE NORMAND**, MÉDECIN SPÉCIALISTE (11, rue St-Hippolyte, à PARIS) & C^{ie}. CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Histoire Ancienne de l'Orient

LIBRAIRIE CENTRALE DES BEAUX-ARTS, 13, Rue Lafayette, PARIS.
Par **François LENORMANT**
Continuée par M. Ernest **BADELON**, attaché au Département des Antiques à la Bibliothèque nationale.
Tome I : Les Origines, les Races et les Langues.
Tome II : Histoire de l'Égypte, de la Phénicie, de la Chaldée.
Tome III : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.
L'ouvrage formera six volumes gr. in-8, illustrés de plus de mille gravures et cartes en noir et en couleur.
Prix de chaque volume : Broché, 18 fr. — Relié, 24 fr.
LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE. — L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MARS 1887.
Payable **CINQ francs par mois**

Le propriétaire-gérant, Layton.

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près du Pont Valentré, à Cahors.

(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines).

MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de mes Vignobles de Cahors et de Langle, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense atteste suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entreprise et payable après la reprise, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

Nota. — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Étoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison **PONTIÉ** est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878
FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIQUEUX
Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer.
L'Élixir des Vosges est une liqueur **SUI GENERIS** dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE
PÉRIQUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
MEMBRE DU JURY
BOURGEAUD EXP-INT-1882 JURY CONCOURS
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.